

CELIAPP



CELIAPP —
COMPTE D'ÉPARGNE
LIBRE D'IMPÔT POUR
L'ACHAT D'UNE
PREMIÈRE PROPRIÉTÉ

Votre première maison:
ça commence maintenant!



Les bases du CELIAPP



Plafond de cotisation annuel : **8 000 \$**



Plafond de cotisation à vie : **40 000 \$**



Période maximale de participation : **15 ans** (ou jusqu'à l'âge de 71 ans)



Impôts à payer sur un retrait admissible : **0 \$**

CELIAPP :
une combinaison des avantages du REER et du CELI

Alliant les avantages du REER et du CELI, le CELIAPP vous permet d'épargner pour l'achat d'une première propriété tout en réduisant votre revenu imposable et en générant des rendements à l'abri de l'impôt.

Vous pouvez ensuite utiliser les sommes accumulées pour financer l'achat de votre première propriété sans devoir payer d'impôts sur les retraits et sans devoir rembourser les sommes retirées du CELIAPP.

Le CELIAPP combine les avantages fiscaux du REER et du CELI, ce qui en fait un compte enregistré très avantageux pour l'achat d'une première habitation.

Pour maximiser votre mise de fonds, combinez :

REER

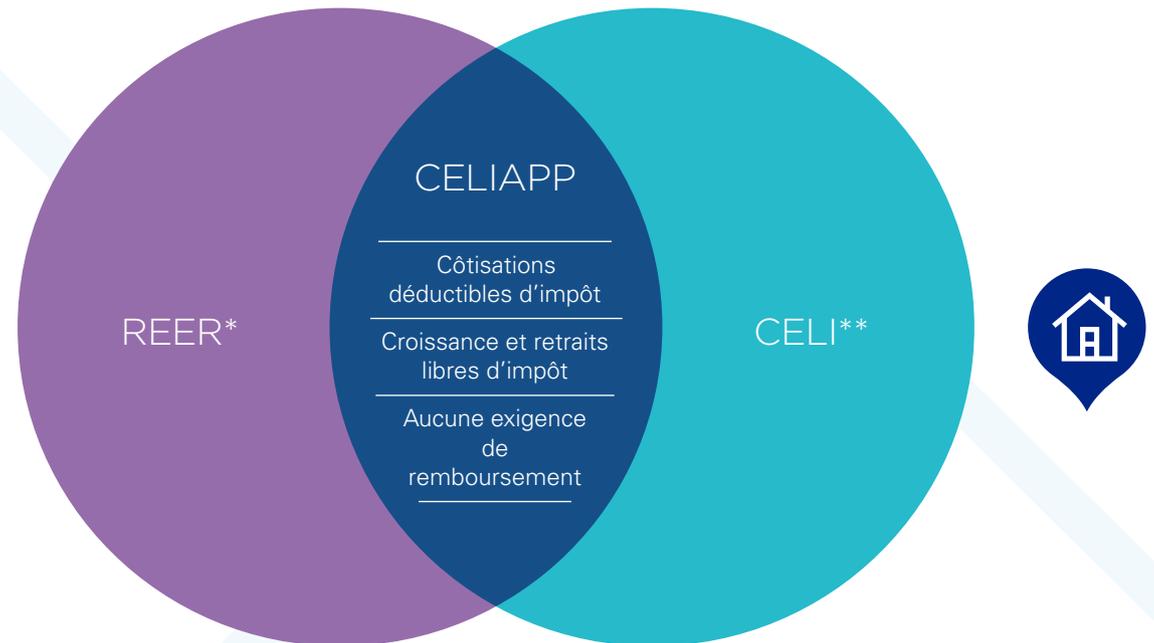
jusqu'à **35 000 \$** par l'entremise du régime d'accession à la propriété (RAP)

CELIAPP

jusqu'à **40 000 \$** plus le(s) rendement(s) potentiel(s)

CELI

selon l'épargne disponible renouvelable + les rendements



*REER : Cotisations déductibles d'impôt

**CELI : Retraits libres d'impôt

Des gens comme vous!



Scénario de Alex : Après ses études, Alex reçoit de ses parents 2 000 \$ en cadeau pour ouvrir un compte CELIAPP. Alex décroche ensuite un emploi et cotise 2 000 \$ par année dans son CELIAPP, soit l'équivalent de 77 \$ aux deux semaines.

Après cinq ans d'augmentation salariale, Alex augmente sa cotisation annuelle à 4 000 \$, soit 154 \$ aux deux semaines, et maintient ce rythme d'épargne cinq autres années.

Voici combien Alex pourrait accumuler après 10 ans :

Alex	
Âge à l'ouverture du CELIAPP	20 ans
Nombre d'années d'épargne	10 ans
Montant épargné	2000 \$/an durant 5 ans et ensuite 4 000 \$/ an durant 5 ans
Taux d'intérêt	5 %
Cotisation totale au CELIAPP	30 000 \$
Intérêts générés à l'abri de l'impôt	8 017,40 \$
Solde à la fin de la période d'épargne	38 017,40 \$

* Ne tient pas compte de l'impôt épargné grâce à la déduction du revenu imposable.

** Tient compte d'une cotisation annuelle effectuée en début d'année.



Scénario de Casey et Morgan : Après s'être rencontrés, Casey et Morgan se sont liés d'amitié et sont ensuite devenus amoureux. Ils rêvent maintenant de devenir propriétaires et se donnent cinq ans pour épargner pour l'achat de leur première maison.

À 25 ans, Casey ouvre un CELIAPP et cotise 4 000 \$/an dans celui-ci. Morgan, 30 ans, se permet d'épargner 4 500 \$/an. Tous deux investissent dans leur CELIAPP respectif.

Voici combien Morgan et Casey pourraient accumuler après 5 ans :

Casey		Morgan	
Âge à l'ouverture du CELIAPP	25 ans	Âge à l'ouverture du CELIAPP	30 ans
Nombre d'années d'épargne	5 ans	Nombre d'années d'épargne	5 ans
Montant épargné	4000 \$/an	Montant épargné	4500 \$/an
Taux d'intérêt	5 %	Taux d'intérêt	5 %
Cotisation totale au CELIAPP	20 000 \$	Cotisation totale au CELIAPP	22 500 \$
Intérêts générés à l'abri de l'impôt	3 207,65 \$	Intérêts générés à l'abri de l'impôt	3 608,61 \$
Solde à la fin de la période d'épargne	23 207,65 \$	Solde à la fin de la période d'épargne	26 108,61 \$
Cotisation totale au CELIAPP		42 500 \$	
Intérêts générés à l'abri de l'impôt		6 816,26 \$	
Solde à la fin de la période d'épargne		49 316,26 \$	

* Ne tient pas compte de l'impôt épargné grâce à la déduction du revenu imposable.

** Tient compte d'une cotisation annuelle effectuée en début d'année.

Important

Date limite pour cotiser au CELIAPP : 31 décembre de chaque année.

Possibilité de reporter jusqu'à 8 000 \$ de droits de cotisation inutilisés d'une année à l'autre, pour une cotisation annuelle maximale de 16 000 \$.

Cotisations au CELIAPP déductibles du revenu annuel (possibilité de reporter les déductions).

Les sommes inutilisées du CELIAPP peuvent être transférées dans un FERR ou un REER, sans réduire l'espace disponible dans le REER.



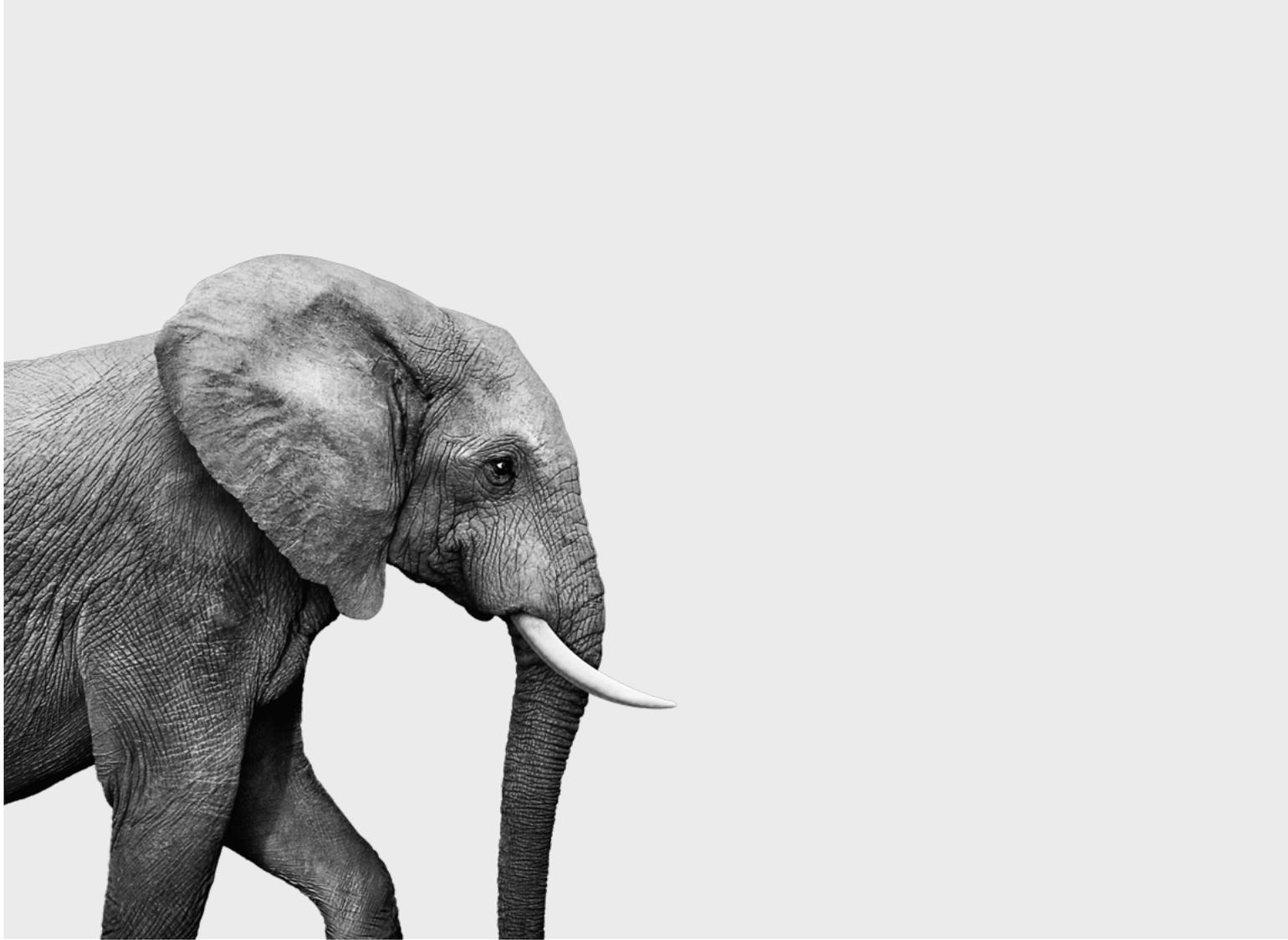
Êtes-vous admissible au CELIAPP?

Oui, si :

- Vous êtes résident du Canada et avez un numéro d'assurance sociale.
- Vous êtes majeur dans votre province de résidence.
- Vous avez moins de 71 ans.
- Vous n'avez pas résidé dans une habitation admissible située au Canada dont vous ou votre conjoint étiez propriétaires au cours des quatre années précédant l'ouverture du CELIAPP, ainsi que pendant l'année en cours.

Un conseiller pourra vous accompagner pour déterminer la meilleure stratégie à adopter pour vous.





F13-1201(23-09) ACC

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel
l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

1 844 442-4636

ia.ca